


République Française		COMMUNE DE SOLUTRE-POUILLY
Département de Saône et Loire		Extrait du Registre des arrêtés du Maire de la commune de SOLUTRE-POUILLY
Arrondissement de Mâcon		
OBJET :	Arrêté de voirie pour intervention géotechnique Rue BERTHELOT (murs de soutènement) pour le Bureau d'études EQUATERRE le 23 Janvier 2023.	

Nous, Maire de Solutré-Pouilly,

- Vu la demande d'autorisation de travaux transmise ce jour par le Bureau d'études ingénierie géotechnique EQUATERRE, 1 Rue Monseigneur Ancel – 69800 SAINT-PRIEST, représenté par Monsieur DUPERRAY, pour des travaux d'intervention géotechnique (sondages), Rue BERTHELOT à SOLUTRE-POUILLY,
- Vu le Code des Communes,
- Vu le Code de la voirie routière,
- Vu que pour la bonne exécution des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation

ARRETONS

ARTICLE 1 : Autorisation.

Le bénéficiaire est autorisé à exécuter les travaux décrits ci-dessus à compter du 23 Janvier 2023 pour une durée d'une journée calendaire.

ARTICLE 2 : Circulation.

La Rue BERTHELOT sera barrée à la circulation.

ARTICLE 3 : Stationnement.

Le stationnement sera interdit pendant toute la durée des travaux sur l'emprise du chantier.

ARTICLE 4 : redevance d'occupation du domaine public.

Par délibération du 3 novembre 2009, la municipalité a fixé, à compter du 1^{er} janvier 2010 une redevance d'occupation du domaine public de 20€ par mois à compter du 4^{ème} mois d'occupation du domaine public (pour échafaudage, clôture de chantier, dépôt de matériaux, bois, engins de chantier, matériels de chantier...). La première demande jusqu'à concurrence de 3 mois est gratuite. Le règlement de cette participation se fera par l'émission d'un titre de recette établi au nom du demandeur.

ARTICLE 5 : Sécurité et signalisation de chantier

Les panneaux de circulation réglementaires seront installés par l'entreprise chargée d'exécuter les travaux pour permettre l'application du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie et publié dans les conditions habituelles.

Fait à SOLUTRE-POUILLY

Le 20 Janvier 2023

Le Maire,

Jean-Claude LAPIERRE



